



Votants : 78
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 3 avril 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 14 avril 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 13 avril 2015

FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2015 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Brigitte COMPETISSA à Rabah LAICHOURL, Isabelle GODEAU à Nathalie SEGUIN, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOURL, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Dominique JEUFFRAULT à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Simon LAPLACE à Jérôme BALOGE, Sophia MARC à Jacques BROSSARD, Josiane METAYER à Alain PIVETEAU, Rose-Marie NIETO à Lucien-Jean LAHOUSSE, Sebastien PARTHENAY à Jeanine BARBOTIN, Dominique SIX à Marc THEBAULT

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel BOURUMEAU, Robert GOUSSEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Patrick THOMAS, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Dany BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Brigitte COMPETISSA, Isabelle GODEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Sophia MARC, Josiane METAYER, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Fabien SAFANJON, Dominique SIX

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150413-c4-04-2015-DE
Date de télétransmission : 15/04/2015
Date de réception préfecture : 15/04/2015

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 AVRIL 2015****FINANCES – TAUX D'IMPOSITION 2015 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi de finances pour 2010, qui a institué l'actuel régime de la fiscalité directe locale, les lois de finances pour 2011 à 2015 inclus et le Code Général des Impôts,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, de réforme des collectivités territoriales, modifiée,

Vu la délibération de Conseil d'Agglomération du 28 avril 2014 adoptant par zone de perception les taux d'imposition 2014 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

N° de zone	Appellation de la zone 2014	Taux de TEOM 2014
01	Ex CAN Zone urbaine de Niort	10,20 %
02	Ex CAN Zone suburbaine	12,82 %
03	Ex CAN Autres communes	14,56 %
04	Ex CCPC Zone 1 sauf Saint Symphorien	14,56 %
05	Ex CCPC Saint Symphorien	12,82 %

Vu la délibération de Conseil d'Agglomération du 22 septembre 2014

- décidant qu'à compter de l'imposition 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera perçue par la Communauté d'Agglomération du Niortais sur l'intégralité de son territoire,
- décidant également de délimiter trois zones communautaires de perception de la TEOM, correspondant à des territoires communaux entiers comme précisé dans le tableau ci-après et tenant compte de l'importance variable du service rendu entre les différentes portions du territoire communautaire, analysée au regard des conditions de réalisation du service :

N° de zone	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Nom de zone	Zone urbaine de Niort	Zone suburbaine	Autres communes
Composition	Territoire entier de	Territoire entier de	Territoire entier de
003		Aiffres	
009			Amuré
010			Arçais
031			Beauvoir sur Niort
033			Belleville
034		Bessines	
039			Boisserolles
046			Bourdet (Le)
058			Brulain
081		Chauray	
100		Coulon	
109		Echiré	
112			Epannes
125			Fors
127			Foye-Montjault (La)
130			Frontenay Rohan Rohan
133			Germond-Rouvre
137			Granzay-Gript
144			Juscorps
162		Magné	
166			Marigny
170			Mauzé sur le Mignon
191	Niort		
216			Prahecq
219			Priaire
220			Prin-Deyrançon
078			Prissé la Charrière
229			Rochénard (La)
247			Saint Etienne la Cigogne
249		Saint Gelais	
254			Saint Georges de Rex
257			Saint Hilaire la Palud
273			Saint Martin de Bernegoue
281			Saint Maxire
293		Saint Rémy	
294			Saint Romans des Champs
298		Saint Symphorien	
304			Sansais
308		Sciecq	
328			Thorigny
334			Usseau
335			Vallans
337			Vanneau-Irleau (Le)
351			Villiers en Plaine
355		Vouillé	
Nombre	1	11	33

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150413-c4-04-2015-DE
Date de télétransmission : 15/04/2015
Date de réception préfecture : 15/04/2015

Vu le Budget Primitif 2015 -budget des Déchets Ménagers- approuvé par le Conseil d'Agglomération le 15 décembre 2014,

Vu les informations fiscales 2015 notifiées par les services de l'Etat et notamment l'état 1259 TEOM 2015 sur lequel seront reportés les taux votés par le Conseil d'Agglomération,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Décider de fixer ainsi qu'il suit, par zone de perception, les taux d'imposition 2015 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

N° de zone	Appellation de la zone 2015	Taux de TEOM 2015
01	Zone urbaine de Niort	10,20 %
02	Zone suburbaine	12,82 %
03	Autres communes	14,56 %

-

Motion adoptée par 67 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 9.

Pour : 67
Contre : 2
Abstention : 9
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20150413-c4-04-2015-DE
Date de télétransmission : 15/04/2015
Date de réception préfecture : 15/04/2015